

École Internationale Dina
Royaume d'Arabie Saoudite
Sous la tutelle
Du Ministère de l'Éducation Nationale
Éducation internationale – riyad
Permis No 4320140050



مدرسة دينا العالمية
المملكة العربية السعودية
تحت إشراف
وزارة التربية والتعليم
الإدارة العامة للتربية والتعليم بالرياض
ترخيص رقم 4320140050

Règlement Intérieur Eidas

Règles générales :

Tous les membres de la communauté éducative cherchent à privilégier et valoriser la vérité en reconnaissant le droit de chacun au respect de sa vie privée, de sa dignité, de sa culture et de sa langue.

Toute action de prosélytisme religieux ou de propagande politique est strictement interdite dans l'enceinte de l'école. Chacun est libre de ses convictions mais nul n'est autorisé à tenter de convaincre les autres d'adopter son propre point de vue religieux ou politique.

Toute famille inscrivant son enfant dans notre établissement se voit dans l'obligation de se confirmer aux normes de l'école qui sont indiscutables. Par contre les parents seront les bienvenus pour toute discussion pédagogique concernant leurs enfants.

Les élèves sont invités à respecter leurs maîtresses et leurs camarades de classe: le respect et la politesse sont une obligation.

Le costume scolaire est la seule tenue permise à l'école. Il consiste en un pantalon bleu-marine et le polo de l'école.

Les baladeurs, les portables ainsi que tout objet dangereux sont strictement interdits.

Les échanges de propos agressifs ou violents, les bousculades et les jeux brutaux ne sont pas autorisés dans l'établissement et seront sanctionnés sévèrement.

Gestions des Retards et des absences :

Gestion des Retards :

Tout retard d'un élève entraîne une perturbation du cours ayant déjà commencé ; l'élève retardataire ne sera pas admis à l'école il devra retourner à la maison.

- Justification des Absences :

La présence des élèves à tous les cours est une condition essentielle de la réussite.

Toute absence, aussi courte soit-elle, doit être justifiée le jour même par téléphone et par écrit, au retour de l'élève, sur le cahier de correspondance. Vu le nombre des élèves, **l'école n'est plus en mesure d'appeler les absents**. Les parents sont priés d'appeler eux-mêmes l'école pour l'informer de l'absence de leur enfant.

Toute absence de plus d'une semaine nécessite l'approbation de l'administration avant le passage en classe. Toute absence prévue de plus de 2 jours (voyage, etc....) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable (auprès de l'administration).

Toutefois tout enfant malade et surtout en cas de maladie contagieuse ne peut être admis en classe.

Les portes de l'école ne s'ouvriront pour aucune raison (rendez-vous chez le médecin, voyage, ou autre) que le matin pour la rentrée, l'après-midi pour la sortie et pour les rendez-vous déjà pris.

- « RATRAPAGE » des cours

L'élève doit rattraper les cours et se mettre à jour quel que soit le motif ou la durée de son absence. Le Cahier de Textes de la classe est à sa disposition et à celle de sa famille pour consultation.

Respect et Sécurité :

Respect des Biens et des Equipements

Tous les membres de la communauté éducative contribuent au bon entretien et au bon fonctionnement des matériels qui sont mis à leur disposition. De même ils veillent à ce que les locaux et les espaces extérieurs soient maintenus en parfait état de propreté.

- Hygiène et Sécurité.

Il est interdit aux élèves d'introduire dans l'enceinte de l'établissement tout produit ou substance toxique, tout objet susceptible de provoquer des blessures ou d'induire des désordres.

Les élèves ne doivent, à aucun moment servir de « facteur » pour les enseignants.

Il n'est pas permis de manger dans les salles de classe, à l'exception du goûter en Maternelle et sauf autorisation exceptionnelle.

Il est fortement recommandé de ne pas apporter à l'école des objets de valeur ou de l'argent. L'établissement n'est pas responsable des vols et dégradations concernant les objets personnels.

Les mallettes des élèves ne devraient pas contenir des friandises : les sucreries sont déconseillées à l'école.

Des activités extra-scolaires auront lieu au cours de cette année vous en serez informés dès que possible.

Infirmierie :

Une infirmière diplômée est présente à l'école, elle accueille les élèves pour les soins **ne nécessitant pas de spécialisation.**

En aucun cas un élève malade ne peut décider de quitter l'établissement sans autorisation. Quant aux enfants malades (rhume, toux, fièvre...) ils ne seront pas autorisés à rentrer en classe, nous nous verrons dans l'obligation de les renvoyer à la maison et cela même s'ils suivent un traitement (analgésique, antibiotique...). **On ne donne pas de médicaments à l'école.**

En cas de maladie chronique, vous êtes priés de nous le signaler dès le début de l'année et ce pour le bien de votre enfant et surtout si son cas nécessite des soins particuliers.

Relation Parents-École

Chaque enfant possède un cahier de liaison qui est un lien permanent entre la famille et l'établissement. L'administration utilise ce carnet pour transmettre aux familles les informations concernant la vie de la classe ou de l'établissement. Les professeurs y consignent les remarques relatives au travail et au comportement de l'élève et les éventuelles récompenses ou sanctions. Les parents vérifient chaque jour le cahier de liaison afin de suivre la scolarité de leur enfant. Ils y inscrivent les informations qu'ils souhaitent transmettre aux professeurs ou à l'administration. Ils apposent leur signature en face des remarques de l'établissement et, le cas échéant, indiquent leur réponse.

- Rencontre Parents-Professeurs

Les parents peuvent rencontrer les professeurs sur rendez-vous, de préférence pendant les heures de réception indiquées sur le tableau qui leur est remis au début d'année. Il leur suffit de mettre une note dans le cahier de liaison au moins 48 heures à l'avance. Surtout que les professeurs sont souvent occupés dans leurs classes et ne peuvent se libérer à volonté ; et ce même pour les petites classes.

La seule communication possible avec les professeurs est le cahier de liaison. Toute autre communication (appel téléphonique à l'école ou au portable personnel) est interdite.

Ainsi les parents qui accompagnent leurs enfants le matin sont priés de ne pas considérer ce moment comme heure de rencontre avec la maîtresse car cette dernière devrait être à la disposition de vos enfants afin de les accueillir correctement.

Quant à la directrice, elle recevra les parents uniquement sur rendez-vous. Mais elle est bien sûr, à la disposition des parents en cas d'urgence.

Vous recevrez bientôt une note concernant les horaires pendant lesquels les maîtresses de classe pourront vous recevoir.

Horaire de l'école

Veillez noter que les élèves doivent se présenter à l'heure pour la rentrée sachant que les portes de l'école ne seront ouvertes qu'à 6h45 exactement. Les élèves arrivant avant l'heure devront attendre en voiture avec les parents ou les chauffeurs. **Un élève laissé seul devant le portail de l'établissement n'est pas sous la responsabilité de l'école.**

Il en est de même pour la sortie des classes ; les parents arrivés en avance sont priés d'attendre jusqu'à ce que les portes soient ouvertes. Aucun élève ne sera appelé de classe avant la sonnerie de la cloche.

	Entrée			Sortie
	Ouverture des portes	Début des cours	Fermeture des portes	Ouverture des portes
Maternelle				
Classes: TPS*, PS, MS	6h45	7h00	7h30	11h30- 12h00
GS	6h45	7h00	7h15	12h30

Primaire	Ouverture des portes	Début des cours	Fermeture des portes	Ouverture des portes
Classes: CP, CE1, CE2, CM1, CM2 & 6ème	6h45	7h00	7h15	13h55
Collège - Lycée				
Classes 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème} 2nd, 1ère & Terminale	6h45	7h00	7h15	13h55

**Pas d'heure d'entrée fixe pour les TPS.*

Vous êtes de même priés de respecter les heures de réception des élèves en classe, indiquées ci-dessus, sachant que les élèves retardataires ne seront plus admis en classe, ils seront considérés comme absents.

De même au-delà des heures fixées le grand portail sera fermé et aucune personne ne sera admise sans rendez-vous. L'accès se fera uniquement de la petite porte de l'administration.

Les élèves, dont les parents ne peuvent pas assurer la sortie à l'heure indiquée, passeront directement au service garde qui sera payant et auquel il faudra s'inscrire à l'avance.

L'accueil des élèves de maternelle se fait dans la classe où les maîtresses les prennent en charge le matin et les remettent à la personne responsable en fin de journée ; seules les mamans et les nourrices des élèves de maternelle peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement mais pas dans les classes.

Tout élève désirant partir avec un ami, un voisin ou tout autre nouveau accompagnateur devrait être muni d'un papier signé par les parents (aucun appel téléphonique ne sera permis et ne remplacera le papier signé).

Les parents d'élèves du primaire et du collège ne sont admis à l'école que sur rendez-vous.

Repartition des classes

Maternelle

Niveau	Âge	Enfants nés en
Toute Petite Section	2 ans	2016
Petite Section	3 ans	2015
Moyenne Section	4 ans	2014
Grande Section	5 ans	2013

- Elémentaire

Niveau	Âge	Enfants nés en
Cours Préparatoire (CP)	6 ans	2012
Cours Élémentaire 1 (CE1)	7 ans	2011
Cours Élémentaire 2 (CE2)	8 ans	2010
Cours Moyen 1 (CM1)	9 ans	2009
Cours Moyen 2 (CM2)	10 ans	2008

- Collège

Niveau	Âge	Enfants nés en
6ème	11 ans	2007
5ème	12 ans	2006
4ème	13 ans	2005
3ème	14 ans	2004

-Lycée

Niveau	Âge	Enfants nés en
2nde	15	2003
1ère	16	2002
Terminale	17	2001